

Messieurs le Présidents, Madame et Messieurs les Députés, Monsieur le Sénateur,

Après la tenue de la CDCI à Bordeaux ce lundi, voici les éléments de méthode qui ont été définis pour la fin de l'année:

Pour les communautés de communes :

*Après le refus du schéma du Préfet, il convient désormais de faire des amendements de contre propositions, si vous le souhaitez . Je vous rappelle que s'il n'y a pas de contre propositions , le Préfet signera le schéma tel qu'il vous est proposé aujourd'hui, le 31 décembre 2011
Les propositions d'amendement devront être - de préférence- concordantes, c'est à dire présentées conjointement par les communautés concernées par un éventuel regroupement , afin d'être recevables par M.le Préfet pour examen en CDCI.*

Ce sont les membres de la CDCI de l'arrondissement ,(dont je vous rappelle la liste : Mmes HARRIBEY, SCOTT, THERON et Ms BAILLE, PLAGNOL, GLEYZE, d'AMECOURT, DUSSAUT, MEYNARD,) qui composent le groupe mis en place par la CDCI, qui sont chargés de vous aider à formuler ces contre-propositions. M.DELUGA et M.CESAR participent également à ce groupe.

Pour ma part, j'assurerai pour le compte de M le Préfet, président de la CDCI , le secrétariat de ce groupe de travail.

A ce stade, vous n'avez pas besoin de passer à nouveau de délibérations, ni au niveau de la communauté, ni au niveau des communes, mais vous pouvez le faire bien entendu, si vous le souhaitez. Ces délibérations éventuelles ne sauraient constituer un élément de la procédure .

Monsieur le Préfet a souhaité que des propositions puissent être formulées pour le 10 octobre afin que les services de l'État que vous seriez amenés à solliciter pour étayer celles-ci (fiscalité, budgétaire, dotations , gouvernance etc..) soient en capacité de vous fournir tous documents utiles, sachant que leur élaboration nécessite un peu de temps. La prochaine CDCI, au cours de laquelle quelques amendements pourraient être votés aura lieu le 3 novembre.

Pour les syndicats :

La CDCI a mis en place des groupes de travail thématiques

un par arrondissement sur les communautés (cf ci dessus)

un par arrondissement pour l'hydraulique : élus référents pour Langon : M.GLEYZE et M.D'AMECOURT

un par arrondissement pour l'eau et l'assainissement: élus référents: M.DUSSAUT, M.ULMANN et M.AUGEY

un groupe au niveau départemental pour les déchets (élus de l'arrondissement : PH. MEYNARD et JP BAILLE)

un groupe au niveau départemental pour les transports sociaux , collèges et lycées (élus de l'arrondissement M.PLAGNOL, Mme THERON;

Pour les autres syndicats, pas de groupe de travail. Pour ceux-ci, je vous propose de faire remonter les propositions d'amendement et les demandes d'informations complémentaires par mes services, qui sont en lien avec M.PLISSON, rapporteur de la CDCI, ou par un ou plusieurs élus de la CDCI.

Merci de bien vouloir diffuser ces infos à vos maires si besoin est. Les groupes de travail informeront les syndicats;

Restant à votre entière disposition;

Bien cordialement à tous

Michelle CAZANOVE

Sous-Préfecture de Langon

Sous-préfète